



UNION NATIONALE

Des PORTE-DRAPEAUX de France



Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif
Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

Procès-Verbal du conseil d'administration

PRESIDENT National: Jean Claude MOREL

Présidente Nationale adjointe : Dany FOLIOT

Siège social : UNPDF - Carré des Templiers - 15 Rue Charles Hatrel - 83700 SAINT RAPHAEL

☎ 06 50 02 35 45 - Courriel : unpdf1933@outlook.fr

Site : unpdf.fr ou unpdf.org ou porte-drapeaux-de-france.fr (adresse au choix à taper dans la barre d'adresse du navigateur)

Lieu : Le Muy (Var 83)

Ce jour, vendredi, 06 Avril 2018 à 17 heures sur convocation du Président National monsieur Jean-Claude MOREL, le bureau et les membres présents du Conseil d'Administration se sont rassemblés dans les salons de l'hôtel restaurant Les Lavandins.

Ordre du Jour : Prendre connaissance de divers points et nouvelles directives à traiter.

Etaient présents:

- Monsieur Jean-Claude MOREL : Président National U.N.P.D.F.
- Madame Dany FOLIOT : Présidente Nationale adjointe U.N.P.D.F.
- Monsieur Pierre BOBLET : Vice-président National adjoint, conseiller du Président, délégué Départemental pour le département de la Corrèze (19).
- Monsieur Léon DAUBAIRE : Délégué départemental de Haute-Savoie (74),
- Madame Martine REYNART : Déléguée départementale région Nord (59).
- Monsieur Francis VOLK : Délégué départemental région Alsace (67-68).
- Monsieur Jean-Pierre FRISCOUR : Délégué départemental (81).
- Monsieur Marc NINO : Trésorier National U.N.P.D.F. (83)
- Monsieur Laurent BRUNO : Secrétaire National U.N.P.D.F. Juriste (83)
- Monsieur Willy MOREL : Secrétaire National adjoint, Ingénieur Informatique U.N.P.D.F. (92-83)

L'Ordre du jour :

- Prise de connaissance des derniers courriers reçus et circulaires nouvelles.
- Informations du lendemain à porter à la connaissance des adhérents et sympathisants.
- Situation concernant : La trésorerie, le nombre d'adhérents à jour de cotisation.
- Activités à prévoir dans l'avenir.
- L'avancée des travaux programmés.

Remarques diverses:

- Le Président précise qu'il procédera à la cooptation de 15 futurs membres délégués départementaux.
- Le Président déplore le retrait de monsieur Laurent SEVA, dirigeant d'entreprise Sécurité Val d'Oise (95) pour non-respect du règlement intérieur.



UNION NATIONALE

Des PORTE-DRAPEAUX de France



Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif
Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

Procès-Verbal du conseil d'administration

Nous venons de procéder à une nouvelle refonte de nos statuts, bien que peu anciens, lesquels seront présentés lors de notre Assemblée Générale de demain samedi 07 avril 2018, avec prise d'effet immédiate.

Dans ces moments délicats, voire peut-être difficiles, il convient cependant de serrer les rangs. Se donner les moyens entre grandes Confédérations d'Anciens Combattants pour convenir d'attitudes et d'actions communes ayant pour objectifs de proposer à nos adhérents des rapprochements, des fusions, d'obtenir de l'état : le maintien de nos statuts dans les instances qui nous régissent.

Cette réunion de travail, va nous permettre de revoir bien des sujets :

- De nouveau statuts (éviter les abus de biens sociaux).
- La refonte du règlement intérieur.
- Les règlements.
- La tenue de divers fichiers informatique.
- Revoir les principes de la Responsabilité civile.
- Eviter la libre circulation d'argent dans l'association (sous contrôle impératif du Président National).

Le Président notifie que deux (2) absences injustifiées consécutives d'un membre du Conseil d'Administration lors de réunions de ce Conseil impliquera le relevé de ses fonctions, toutefois il propose que les membres éloignés doivent informer, en favorisant les moyens numériques (courriel, sms, etc.) leur empêchement, leurs remarques ou suggestions accompagné d'un pouvoir, un (1) mois auparavant au siège social afin d'éviter des frais induits de déplacement qu'ils leurs seraient préjudiciable.

Ces nouvelles procédures vont s'installer dans le temps, cependant, notre Président demande que ces nouvelles directives soient très rapidement opérationnelles et laisse entendre qu'il faut agir en douceur. Utiliser le site web unpdf.fr, promouvoir la communication, communiquer via le courriel, réduire le courrier papier, limiter l'usage de timbres postaux, économiser autant que possible.

Notre président a réitéré sa très bonne entente avec ses délégués départementaux et les membres du Conseil d'Administration.

Les mesures qui viennent d'être précisées seront communiquées à chacun des membres du Conseil d'Administration.

Questions diverses et dernier tour de table avant de procéder à la clôture de notre conseil.

Notre Président remercie toute l'équipe pour les soutiens techniques et autres qui lui ont été consenties.

Il formule ces phrases :

« Je vous encourage à passer le flambeau tout en restant dynamique et présents au sein de notre Union Nationale. »

« J'encourage chacun d'entre vous à tisser des liens avec ceux qui hésitent encore à nous rejoindre, à la poursuite d'une collaboration sincère et spontanée aux manifestations patriotiques et du devoir de mémoire. »

« Il est temps que les plus jeunes (OPEX) viennent nous rejoindre, j'émetts le constat suivant : Les adhérents vieillissent et cela devient difficile de conserver nos associations, dans un avenir plus ou moins proche si personne ne s'engage à nos côtés. »

Monsieur Pierre BOBLET intervient et dit qu'il est important qu'un renouvellement ou qu'un renforcement des effectifs rentre dans les effectifs internes pour maintenir le devoir de mémoire et défendre les droits des anciens combattants, mais aussi ceux qui ont faits leur service militaire ou civique. La participation des plus jeunes aux célébrations est nécessaire pour renforcer cette mémoire collective.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Fait et clos, le vendredi 06 Avril 2018, à LE MUY (Var)